

Compte-rendu de la réunion n° 7 de la Commission de Suivi de Site (CSS) BALAN

en audioconférence suite crise sanitaire (Covid)

du 04 décembre 2020

(Approuvé le 3/12/2021)

Présents

Collège « Administration »

Lucie ROESCH, sous-préfète, directrice de cabinet, Préfecture de l'Ain
Nicolas DENNI, adjoint chef UD 01, Inspecteur de l'environnement, DREAL - UD 01
Philippe ANTOINE, inspecteur de l'environnement, DREAL - UD 01
Anthony FAUVET, BGLC (Bureau de Gestion Locale des Crises), Préfecture de l'Ain
Commandant David AUDISIO, expert du SDIS mis à disposition de la Préfecture de l'Ain

Collège « Collectivités territoriales »

Philippe GUILLOT-VIGNOT, président de la communauté de communes de la Côtière à Montluel (3CM)

Collège « exploitants »

Romain PETROFF, directeur de l'établissement KEM ONE
Florent MORIZOT, directeur de l'établissement SKF
Béatrice COLIN, responsable HSEQ KEM ONE

Collège « riverains »

Jérôme PETIT, directeur général, carrière ARG

Collège « salariés »

Dominique MACRI, Membre CSE (comité social et économique) de SK Fonctionnal Polymer

Hors collèges :

Edith GALIUSSI, rédactrice du compte-rendu – DREAL

Madame la directrice de cabinet ouvre la séance en rappelant le contexte de crise sanitaire qui contraint les participants à suivre la commission en audioconférence et propose d'approuver le compte-rendu de la précédente CSS.

Approbation du compte rendu de la réunion du 19 juin 2019

M. ANTOINE signale que le projet de compte rendu avait été adressé, pour observations, aux membres de la CSS juste après la réunion. Il s'agit donc d'une approbation formelle.

Le compte rendu de la précédente CSS est approuvé.

I – PRÉSENTATION PAR LES EXPLOITANTS : KEM ONE et SK FONCTIONNAL POLYMER

Voir diaporama commun des sociétés KEM ONE et SK FONCTIONNAL POLYMER

M. PETROFF présente la plateforme et les activités de KEM ONE.

M. MORIZOT présente les activités de SK Fonctionnal Polymer.

Mme COLIN présente la partie sur la sécurité et le Bilan 2019 – 2020.

Mme ROESCH demande aux membres de la CSS s'ils souhaitent intervenir. Dans le cadre de la procédure d'actualisation du PPI de la plateforme lancée à l'été 2020, elle rappelle que la préfecture attend la cartographie des zones de dangers induites par les activités de la plate-forme. Elle demande une transmission courant décembre pour tenir le timing de l'actualisation du PPI.

Suite aux présentations réalisées, M. GUILLOT-LIGNOT propose d'organiser une information auprès des populations sur le sujet de la « qualité de l'air », afin de présenter aux riverains les faibles impacts sur la qualité de l'air induits par les activités de KEM ONE et SK Fonctionnal Polymer. Une notable association des citoyens à la démarche du « Plan climat » est recherchée. Mme ROESCH souscrit à cette initiative et donne l'exemple d'un autre exploitant qui utilise la presse locale et la presse des collectivités dans la période Covid pour communiquer sur ses actions et les résultats.

M. GUILLOT-LIGNOT fait remarquer que la plateforme, en tant que 3^e consommateur d'énergie, regroupe de grands enjeux (mobilité – habitat – activités industrielles...). Il y a nécessité de privilégier des moments de rencontre pour échanger sur ces sujets avec le plus grand nombre d'acteurs possibles. Concernant le Plan énergétique, il souhaite une discussion approfondie avec le directeur de la plateforme.

M. GUILLOT-LIGNOT indique que la consommation doit être communiquée aux riverains par le biais de réunions en présentiel. Il souligne la réduction à hauteur de 35 % de la consommation énergétique entre 2015 et 2020 . Un contact sera pris avec les exploitants dans les prochains jours pour trouver un mode de communication adéquat.

Les directeurs des établissements KEM ONE et SK FONCTIONNAL POLYMER se déclarent disposés à travailler avec la 3CM sur ces sujets.

II – PRESENTATION PAR LA DREAL (diaporama joint)

M. ANTOINE présente les inspections réalisées en 2019 et 2020 sur les installations de chacun des deux exploitants ainsi que les dossiers traités et à venir (voir diaporama).

M. MACRI demande quel est l'intérêt que les installations de Balan soient enregistrées comme une « plateforme industrielle ». M. ANTOINE rappelle que les installations de Balan ont été « oubliées » dans la circulaire du 25 juin 2013 qui liste nominativement les plateformes industrielles en France. Néanmoins, les sites de Balan ont été traités administrativement comme faisant partie d'une « plateforme industrielle ». L'inscription officielle de Balan comme plateforme industrielle ne changera donc pas la situation par rapport à ce qui est fait depuis 2013.

A contrario, si Balan ne sollicite pas son inscription sur la liste nationale des plateformes industrielles, les aménagements administratifs accordés ne pourront plus l'être. En ce qui concerne tout particulièrement l'appréciation de la gravité des risques industriels, les deux établissements devront alors être considérés comme des tiers l'un par rapport à l'autre.

M. ANTOINE indique que KEM ONE et SK Fonctionnal Polymer devront présenter un dossier pour être enregistrés comme une « plateforme industrielle » et continuer à bénéficier des aménagements réglementaires accordés.

III – Questions diverses et échanges

Mme ROESCH rappelle les attendus de la préfecture sur l'actualisation du PPI (nouveau document) et la nécessité, dès finalisation de ce document, de tester ce nouveau plan au travers d'exercices de grande ampleur.

Après un dernier tour de table, Madame ROESCH clôt la réunion en remerciant les participants.